

## **DÉCLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES D'ÉTUDIANTS, DE LYCÉENS ET DE SALARIÉS**

**UNEF, CÉ, UNL, FIDL, CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA**

Les formidables mobilisations unitaires de ces deux derniers mois, le succès encore plus important des arrêts de travail, grèves et manifestations du 4 avril, avec plus de 3 millions de manifestants, le développement du mouvement dans les universités et les lycées, confirment la conscience profonde de la gravité de la situation par les salariés, les étudiants, les lycéens.

Rien et notamment pas les manœuvres gouvernementales n'entame la détermination croissante à obtenir le retrait du CPE, revendication commune depuis le début de la crise.

Les organisations syndicales d'étudiants, de lycéens et de salariés rappellent qu'elles avaient, ensemble, demandé au Président de la République de ne pas promulguer la loi et d'éviter tout passage en force.

Elles dénoncent l'imbroglie créé par les décisions des pouvoirs publics et prennent acte des initiatives parlementaires. Elles exigent des réponses claires et rapides.

L'objectif des organisations syndicales n'est pas de négocier des aménagements au CPE mais d'obtenir son abrogation.

Elles rappellent que, pour permettre l'ouverture de discussions ou de négociations sur l'emploi et la formation des jeunes, la précarité et le chômage, l'hypothèque du CPE doit être, très rapidement, levée. Ce qui passe par le vote, avant les vacances parlementaires (le 17 avril) d'une loi abrogeant le CPE.

Dès aujourd'hui et avant le 10 avril, elles appellent leurs organisations locales à rencontrer dans l'unité les députés et les sénateurs pour exiger le retrait du CPE et à rendre publiques les réponses.

L'intersyndicale affirme son soutien aux mobilisations étudiantes et lycéennes et, notamment, à la journée d'action du 11 avril.

Afin de maintenir et développer partout la pression, les organisations appellent leurs structures locales à donner la plus grande visibilité à leur exigence.

Pour les 12 organisations, la mobilisation n'est ni suspendue ni abrogée. Elles conviennent de rester en contact permanent et de se retrouver en intersyndicale le 10 avril 2006. Elles se déclarent prêtes, faute d'une décision rapide de retrait du CPE, à décider d'un nouveau temps fort de mobilisations, sans exclure aucun moyen d'action.

Paris, le 5 avril 2006